

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 7 JANVIER 2025**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 7 janvier 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Sées, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sées : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Paul PELLECUER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Sées : Eric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-08 BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE TOURISME HAUTE-TARENTEAISE

Le projet de budget primitif 2025 du budget annexe « Tourisme Haute-Tarentaise » est présenté au conseil communautaire.

Le budget primitif ne tient pas compte de la reprise des résultats.

Lors du rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion, le conseil communautaire sera amené à voter la reprise définitive des résultats et un budget supplémentaire. Conformément aux articles L.2312-2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Il est précisé que le présent budget est présenté sous la nouvelle nomenclature M57.

De ce fait, il est proposé conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Dans ce cas, le président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé lors du conseil communautaire du 13 novembre 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Gestion des services	1 011 960.00 €	Produits des services	14 750.00 €
		Subvention d'équilibre	1 181 769.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 011 960.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	678 009.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Amortissements	72 500.00 €		
Virement en investissement	112 059.00 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	184 559.00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
1 196 519.00 €		1 196 519.00 €	

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté 2024	Cumul section
Dépenses	1 196 519.00 €		1 196 519.00 €
Recettes	1 196 519.00 €		1 196 519.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement	215 500.00 €	Recettes financières	30 94100 €
TOTAL DEPENSES REELLES	215 500.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	30 941.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Opérations entre sections	0.00 €	Amortissements	50 000.00 €
		Virement du fonctionnement	112 059.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0.00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	184 559.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
215 500.00 €		215 500.00 €	

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté 2024	Cumul section
Dépenses	215 500.00 €			215 500.00 €
Recettes	215 500.00 €			215 500.00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 196 519 euros**.

La section d'investissement s'équilibre à **215 500 euros**.

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire du 13 novembre 2024 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget annexe « Tourisme Haute-Tarentaise » de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;
- **DIT** que le budget est voté par nature et par chapitre ;
- **AUTORISE** le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Yannick AMET

Président

